

«Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 SEPTEMBRE 2015 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, BERTHIER Yannick.

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme Lobjois), Mme ALVES Laurence (procuration à Mme Lonchambon), M. CHAPTARD Michel (procuration à M. Antunes), Mme BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Bâtiments
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Intercommunalité
- Subventions
- Communication
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2015 a été adopté à l'unanimité.

Une minute de silence est observée suite au décès de Mme Marie-Claire BARD-MARTIN, assistante sociale au Centre social des Ancizes-Comps, décédée tragiquement en juillet dernier.

TRAVAUX :

Assainissement :

Les travaux ont repris fin août et devraient se terminer sous une semaine. L'enfouissement des réseaux secs dans la Rue du Chauffier se poursuit également .

Des travaux d'aménagement de fouille pour pose de réseaux secs, aménagement des accotements avec caniveaux accodrains, des entrées, avec enrobé... font l'objet des devis suivants :

- Fouille pour conduite d'eau et réseaux secs	:	9 200,00 € HT
- Réalisation d'enrobé avec remise en forme	:	7 623,50 € HT
- Aménagement des accotements droits	:	5 310,00 € HT
- Aménagement des accotements gauches	:	1 320,00 € HT
- Mise en place d'accodrains	:	1 420,00 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord pour les devis ci-dessus.

Lotissement les Frênes :

Les travaux sont pratiquement terminés, il reste à abaisser les trottoirs à l'entrée du lotissement dans la Rue du Pont du Bouchet.

La publicité pour la vente des lots a été faite sur le site internet de la Commune. Une personne a manifesté son intérêt pour l'achat d'un lot. Le règlement du lotissement devra être complété.

Réhabilitation d'un bâtiment à Comps :

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un réajustement est nécessaire sur le marché de travaux du lot n°05 « Menuiseries extérieures » de l'entreprise GS2A pour la réhabilitation de l'ancienne école de Comps.

Des travaux n'ont pas été réalisés à la demande de la Commune, en accord avec l'entreprise, pour une moins-value de 4 080 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant négatif de 4 080 € H.T. à intervenir pour le lot n°05, ce qui portera le marché de 34 000 € HT à 29 920 € HT.

BATIMENTS :

Dépôt des agendas d'accessibilité :

Le Maire rappelle la réglementation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public. La Commune est concernée pour ses bâtiments. Le diagnostic a été effectué par le Cabinet Qualiconsult Sécurité de Clermont-Ferrand, mandaté par Manzat-Communauté.

L'évaluation du montant des travaux est d'environ 350 000 € HT. La date limite pour le dépôt des agendas d'accessibilité a été fixée au 27 septembre 2015. Le délai de mise en œuvre des agendas peut être porté à 9 ans pour les collectivités de plus de 50 bâtiments diagnostiqués. Un planning de travaux devra prendre en compte l'urgence suivant l'utilisation des bâtiments : Foyer rural, salle du stade, maison des jeunes, cimetière..Il faut noter que les travaux de l'école évalués à 180 000 € devront faire l'objet d'une opération globale. Pour d'autres bâtiments, leur destination devra être revue.

Le Conseil donne son accord pour le dépôt de l'AD'AP par Manzat-Communauté avec une programmation sur 9 ans.

Stade municipal :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des aménagements sont nécessaires dans la salle du stade municipal pour installer un WC et un local de rangement.

Un cabinet de maîtrise d'œuvre sera engagé afin d'établir un projet qui permettra de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Une consultation a été effectuée auprès de trois cabinets d'architecture. Deux ont fait une proposition d'honoraires. La meilleure offre a été faite par le Cabinet MINES Architectes pour un montant d'honoraires de 675 € HT, soit 810 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour engager le Cabinet MINES pour réaliser une étude de faisabilité pour les travaux d'aménagement de la Salle du stade municipal, pour un montant d'honoraires de 810 € TTC.

AFFAIRES FONCIERES :

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AV 84 vendue par M. Jacques BAUDRI au profit de M. Jacques MUTEL, d'une superficie totale de 771 m² avec habitation pour 28 000 €.

- AP 326 vendue par Mme Yvette RAFFY épouse VASSON au profit de Mmes Huguette et Viviane MIOLANE, d'une superficie de 700 m² pour 17 500 €.

- AK 140 – 141 – 142 vendue par les Consorts PECOUL au profit de M. et Mme Ludovic KARMANN, d'une superficie de 2 079 m² avec habitation pour 90 000 €

- AV 402 vendue par M. et Mme ANDRE Noël, au profit de M. Nicolas SCHARINGER et Mme Danielle BRUN, d'une superficie de 665 m² avec habitation pour 144 000 €.

Cession par l'OPHIS :

Le Maire rappelle la délibération du 17 juillet 2015 acceptant la proposition de l'Office Public pour l'Habitat Immobilier Social (OPHIS) de céder à la Commune les parcelles AN 14 (en partie) et 15, pour classement en domaine public.

Un cabinet de géomètres doit déterminer les superficies concernées. L'OPHIS propose une cession à titre gratuit par acte administratif.

Le Conseil Municipal accepte cette cession et demande le classement de ces parcelles dans le domaine public.

Rachat par la SARL AMTA d'un crédit-bail :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte en date du 14 juin 1996, la Commune a donné à crédit-bail à la SARL AMTA les biens constitués d'un bâtiment à usage d'usine et d'un terrain cadastré AM 417 d'une superficie de 1 798 m².

Le bail a été conclu pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 1996 moyennant un loyer annuel de 20 224,08 €, avec promesse de vente des biens au terme du contrat.

En exécution du contrat de bail, la SARL AMTA demande de lever l'option d'achat le 31 décembre 2015.

M. Pascal Estier ne prend pas part au vote en raison de son lien de parenté avec le preneur.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la SARL AMTA d'acquérir l'immeuble au prix de 1 € le 31 décembre 2015 et autorise le Maire à demander à Me BOYER, Notaire à Clermont-Ferrand, de procéder à l'établissement de l'acte de vente par acte authentique, les frais y afférents étant pris en charge par le preneur.

AFFAIRES SCOLAIRES :**Crédits-livres 2015-2016**

Les crédits sont maintenus au même taux que l'année précédente :

- Ecole maternelle	:	17.00 € par élève
- Cours préparatoire	:	23.00 € par élève
- Cours élémentaire 1 ^{ère} année	:	25.00 € par élève
- Cours élémentaire 2 ^{ème} année	:	27.00 € par élève
- Cours moyen 1 ^{ère} année	:	32.00 € par élève
- Cours moyen 2 ^{ème} année	:	32.00 € par élève

Achat de fournitures administratives :

- Ecole maternelle	:	80.00 €
- Ecole primaire	:	80.00 €

Informatique :

L'école primaire a récupéré des postes informatiques et souhaite les mettre en service. Un devis a été demandé à un prestataire informatique.

Cantine scolaire :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Commune à une centrale d'achat « APPRO-VISION » qui permettrait d'obtenir des prix plus intéressants pour les produits de la cantine scolaire. Cette adhésion est gratuite et permettrait de mutualiser les commandes avec d'autres collectivités, pour obtenir une économie d'environ 20% sur les factures d'approvisionnement alimentaire, tout en conservant les mêmes fournisseurs et en privilégiant les achats de proximité.

INTERCOMMUNALITE :Périmètre :

Le Maire informe qu'il a participé à une réunion avec M. le Sous-Préfet. Une nouvelle carte sera proposée en octobre. Manzat-Communauté serait orienté vers Combronde. Les communes auront à se prononcer puis Manzat-Communauté, et enfin la Commission Départementale de Coopération Intercommunale donnera un avis. Le périmètre sera défini au 31 mars 2016.

De nouveaux seuils ont été arrêtés par la loi NOTRe. Manzat-co relève désormais des EPCI dont la population est supérieure aux seuils d'adaptation prévus par la loi mais inférieure à 15 000 habitants, et ne serait pas obligée de s'unir avec une autre communauté. Le nouveau périmètre communautaire sera effectif au 1^{er} janvier 2017.

EHPAD :

L'étude GERONTIM demandée par Manzat-co concernant l'EHPAD des Ancizes propose une construction neuve ou une restructuration totale incluant les services sociaux. Le rapport définitif sera remis fin octobre.

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal accorde une subvention aux associations :

- CRAC de 10 300 €, se composant de 6 500 € pour le fonctionnement et 3 800 € pour l'école de rugby

- Club de badminton des Ancizes-Comps de 1 100 € pour l'achat de 2 paires de poteaux.

Une proposition de festival de musique populaire a été faite pour 2016 d'un coût de 9 000 €. La décision sera prise ultérieurement.

COMMUNICATION :

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en collaboration avec le groupe La Poste a lancé le projet WIFI 63, pour permettre d'offrir sur les territoires ruraux aux habitants, visiteurs et touristes un point d'accès public à internet, libre, gratuit et sécurisé. Le Conseil doit délibérer avant le 06 novembre 2015 pour en bénéficier. Le coût annuel pour la Commune est de 288 € HT. Le conseil se prononcera lors de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Problèmes de circulation Rue du Coudy : les nombreux camions engendrent des désagréments pour les riverains. Des mesures pourront être prises pour limiter le passage des poids-lourds.
- SIRB : le coût de son service assainissement est réparti au prorata des volumes d'eau consommés sur chaque Commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour la participation de la Commune de 1 146,35 €.
- CCAS : un habitant des Ancizes-Comps a fait un don de 3 000 dollars au CCAS. Le repas des aînés a réuni 168 personnes.
- Studio de Comps : Décision est prise avec 16 voix pour et 3 abstentions (Mmes Lonchambon, Alves et M. Estier) de fixer le tarif de location à 250 € par mois, charges comprises et de réserver ce logement à but social.
- Vente à M. Eric Fernandes : la vente a été signée.
- Installation d'une nouvelle auto-école.
- Réfugiés : Plusieurs réunions ont eu lieu en Préfecture relatives à l'organisation de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asiles. L'accueil est organisé par les CADA, (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile). La Préfecture demande aux Maires de rechercher des logements susceptibles d'être mis à disposition des personnes ayant le statut de réfugiés. D'éventuelles possibilités de logements pourraient être débloquées en sollicitant l'OPHIS, Aubert et Duval et le Conseil Départemental 63 (Collège). Des mesures d'accompagnement social doivent également être mises en place.
- Animations : Cet été de nombreuses animations ont été proposées par le camping. Des émissions de télévision sont en cours de préparation « Bienvenue au camping », « Des racines et des ailes ». La course de côte de Confolant organisée par le SIRB et le Moto Club d'Auvergne a été un succès avec de nombreux spectateurs ravis de revoir ce spectacle.
- Jumelage : fin août, une délégation s'est rendue à Sinzing pour les cérémonies du jumelage. En 2016, elles auront lieu dans la commune.
- Soirée communautaire du 13 juillet avec repas, bal et feu d'artifice très appréciée par la population.
- Remboursement des assurances suite au vol en avril dans les locaux des services techniques : 14 900 € pour le véhicule Mascott et 13 700 € pour le matériel.
- La tondeuse autotractée est en panne et nécessiterait une réparation de 6 000 €. Un véhicule neuf coûterait 22 000 €. Le Conseil prendra sa décision ultérieurement.
- Nouveau véhicule VSAB pour les sapeurs-pompiers.
- Pour information : passage de la randonnée moto des Virades de l'espoir au bénéfice de la recherche pour vaincre la mucoviscidose dimanche 27 septembre. La demande de subvention sera étudiée par le CCAS.
- Le rapport d'activité 2014 de Manzat-Communauté peut être consulté par les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.